



DEMANDE DE TRANSFERT INDIVIDUEL DES RÉSERVES DE LA PENSION COMPLÉMENTAIRE

Données de l'affilié

Nom - Prénom :

Adresse :

N° de registre national : . . -

Date de naissance : / /

Données de l'employeur / secteur

Employeur / secteur précédent : Fonds 2 ^{ème} pilier pension CP 121	Nouvel employeur / secteur :
Adresse : Avenue des Nerviens 117 1040 Bruxelles	Adresse :
Statut de l'affilié : Salarié	Statut de l'affilié : <input type="checkbox"/> Salarié ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> Indépendant ⁽¹⁾
Date de sortie de l'affilié : <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Date de l'affiliation de l'affilié : <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Données de l'organisme de pension

Organisme de pension précédent : AXA Belgium – Sector Plans	Nouvel organisme de pension :
Adresse : Place du Trône 1 1000 Bruxelles	Adresse :
Personne à contacter : Ann Platteaux	Personne à contacter :
N° de police :	N° de police :
	N° de compte: N° IBAN : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Code BIC : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	Référence à mentionner lors du transfert :

⁽¹⁾ Veuillez cocher la case correspondant à votre situation



Destination des réserves transférées

- la structure d'accueil prévue dans le plan de pension du nouvel employeur ou secteur. ⁽¹⁾
- un organisme qui gère l'assurance pension extra-légale de retraite et de survie des travailleurs salariés (Arrêté Royal du 14 novembre 2003). ⁽¹⁾

Les prestations qui résulteront des réserves transférées seront calculées selon les bases techniques applicables auprès du nouvel organisme de pension au moment du transfert et seront soumises aux retenues sociales et fiscales applicables aux assurances relevant du 2ème pilier au moment de sa liquidation.

Signature de l'affilié,

Signature du nouvel employeur/secteur,

.....

.....

Ces documents devront être envoyés au :

Fonds 2^{ème} pilier pension CP 121
Avenue des Nerviens 117
1040 Bruxelles

N7

⁽¹⁾ Veuillez cocher la case correspondant à votre choix.